

BEURRE ET FROMAGE

LA VENTE A L'ENCAN

La Presse après avoir publié les résultats de la vente du beurre à l'encan par l'Association Canadienne des Fabricants de Beurre et de Fromage, faisait cette remarque :

“Reste à savoir si les exportateurs sont prêts à suivre les prix de l'encan.”

Ce qui lui a attiré la lettre suivante du secrétaire de l'Association :

Montréal, 18 juillet 1899.

Mon cher monsieur,

Comme dans votre rapport de l'encan vous dites : “Reste à savoir si les exportateurs sont prêts à suivre les prix de l'encan”; pour votre gouverne, ce sont les exportateurs qui ont payé ces prix,

Vous auriez dû dire : “Reste à savoir si les marchands commissionnaires sont prêts ou capables d'obtenir ces prix.”

Un fait à noter : ce sont tous des exportateurs qui achètent à nos encans ; les autres sont : *rari nantes in gurgite vasto*.

Association Canadienne de fabricants de Beurre et Fromage.

A cette lettre *La Presse* répond avec raison :

Monsieur le secrétaire de l'association comprend parfaitement que les exportateurs peuvent—s'ils le veulent—payer 18 à 18½ à l'encan, et que le prix des 145 boîtes de beurre ne les engage pas à payer les mêmes prix sur le marché ouvert. Ce serait d'ailleurs une raison pour que les fabricants de beurre fassent vendre leur beurre à l'encan, plutôt que de le vendre de gré à gré. Nous croyons que, aussi longtemps que le beurre vendu à l'encan ne constituera pas une proportion importante du beurre offert sur le marché, il sera impossible de considérer les prix qui y seront réalisés, comme étant les prix du marché.

Avant d'aller plus loin, disons tout de suite que les marchands commissionnaires sont parfaitement capables d'obtenir les prix indiqués et la meilleure preuve qu'on en puisse donner c'est qu'ils les obtiennent.

Maintenant, nous croyons devoir remarquer un fait qui n'a certaine-

ment pas manqué d'attirer l'attention de ceux qui suivent avec intérêt les ventes à l'encan de l'Association susdite : C'est que le plus haut prix est invariablement payé pour la même marque, c'est-à-dire au même fabricant. Et, si nous sommes bien renseigné, c'est toujours la même maison qui achète le lot présenté par le dit fabricant. Nous ferons encore observer que l'écart du prix payé pour ce lot et de ceux payés pour les autres lots est assez sensible parfois. Il s'ensuit vraisemblablement que la marchandise est achetée et payée en raison de sa qualité et qu'un des acheteurs a une très haute opinion d'une marque spéciale, ce qui fait qu'il n'hésite pas à acquérir, même au prix fort, le beurre d'un fabricant spécial.

Jusqu'à présent le nombre de lots et de boîtes de beurre vendus dans un même encan par l'Association Canadienne n'a pas été assez considérable pour qu'on en puisse tirer des conclusions formelles sur le bien qui résulte de ces ventes au point de vue des producteurs.

Hier, mercredi, a eu lieu pour la première fois, une vente à l'encan de fromage assez important (558 boîtes) les prix payés ont varié de 8¼ à 8½c. Ces fromages provenaient d'une même combinaison dont les patrons voulaient tâter de la vente à l'encan, soit que les résultats obtenus précédemment sur le marché du quai ne leur aient pas donné satisfaction, soit pour toute autre cause.

En tous cas, ils ont eu pour une première fois la main heureuse : le câble de Liverpool venait de hausser deux fois coup sur coup de 6 d. et deux acheteurs de notre place n'étaient pas fâchés de faire mousser un peu la vente à l'encan, n'ayant pas toujours eu à se louer des agissements de certains vendeurs du marché du quai.

Nous avons déjà parlé du marché du lundi où les transactions ne sont